

# Commune de Rioux-Martin

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

016-211602792-20230213-2023\_03\_1302-DE  
Reçu le 15/02/2023

SEANCE du lundi 13 février 2023  
À 18 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le treize février, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

**Présents :** PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MERCADE Marie-Joëlle – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – MAÏS Marie-Claire – NAU Étienne – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**Absents excusés :** BERNARD Sarah – MATHIEU Audrey

**Secrétaire de séance :** MERCADE Marie-Joëlle

**Date de la convocation :** 03 février 2023

**Objet :** *Enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale déposée par la société PROTCLIM, en vue d'un projet d'exploitation d'une installation de régénération de déchets de fluides frigorigènes sur la commune de Chalais*

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une enquête publique, concernant une demande d'autorisation environnementale unique, a été présentée par la société PROTCLIM, pour l'exploitation d'une installation de régénération de déchets de fluides frigorigènes, sur la commune de Chalais.

Cette enquête publique a eu lieu du 09/01/2023 au 07/02/2023. Une partie de notre commune étant comprise dans le périmètre, un affichage au public a été effectué.

En vertu du code de l'Environnement, il appartient au Maire, dès l'ouverture de l'enquête et jusque 15 jours suivant la clôture de l'enquête (soit jusqu'au 21 février 2023), d'inviter le Conseil Municipal à donner son avis sur cette demande.

### **Résolution :**

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents DECIDE :***

- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** au projet d'exploitation d'une installation de régénération de déchets de fluides frigorigènes sur la commune de Chalais, déposée par la société PROTCLIM, suite à l'enquête publique qui a eu lieu du 09/01/2023 au 07/02/2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Gaël PANNETIER

